

ASPAS
BP 505
26401 CREST CEDEX
Tél. : 04 25 75 10 00
Fax : 04 75 76 77 58



Monsieur Jean-Pierre POLY, Directeur
Monsieur Henri SABAROT, Président
Office National de la Chasse
et de la Faune Sauvage
85 bis avenue de Wagram
75017 PARIS

*Lettre ouverte à Monsieur Jean-Pierre POLY, Directeur de l'ONCFS
Et Monsieur Henri SABAROT, Président de l'ONCFS*

Objet : Réaction à votre Lettre d'information de novembre 2015

À Crest, le 3 décembre 2015

Monsieur le Directeur, Monsieur le Président,

L'ASPAS, Association pour la protection des animaux sauvages, souhaite vous faire part de son indignation quant à la présentation qui a été faite de l'activité de piégeage dans un article initialement intitulé « *Devenir piégeur, c'est simple, utile et amusant...* » et diffusé dans votre dernière lettre d'information. Ce titre a été modifié pour supprimer ce dernier adjectif. Nous supposons que cette modification fait directement suite à de nombreuses réactions dues à l'émoi provoqué par ces termes parmi nos concitoyens.

Bien que ce titre ait été modifié, il révèle la manière dont est appréhendé l'animal sauvage par votre organisme. De plus, vous faites la promotion d'une activité sans en préciser les contours, ni même en rappeler les principes élémentaires, qui pourraient pourtant inspirer nombre de piégeurs.

Devenir piégeur est effectivement simple. Comme vous le rappelez, le piégeur manie des objets et des armes susceptibles de causer mort et souffrances. Une simple formation de 16 heures non sanctionnée par un examen des connaissances est-elle à la hauteur de ces responsabilités ?

Par ailleurs, vous présentez le piégeage comme une activité « utile ». Aujourd'hui, le but affiché des piégeurs est essentiellement de « protéger le gibier », c'est-à-dire de réduire la prédation exercée par les prédateurs sur les proies vouées à être chassées (voir les nombreux articles de presse, les déclarations de piégeage, les arguments adressés à la Ministre de l'Écologie en faveur du classement des espèces sur les listes départementales des « nuisibles »).

Un piégeur est censé intervenir pour remédier à un problème ponctuel et identifié. Malheureusement aujourd'hui, les piégeurs se présentent comme des « régulateurs » indispensables de la faune sauvage. Pourtant, aucun texte ne leur confère ce rôle, si ce n'est peut-être concernant les espèces « exogènes » introduites dans le milieu naturel. Votre article aurait été l'occasion de rappeler le véritable rôle d'un piégeur.

ASPAS - Association pour la protection des Animaux Sauvages

Agréée par les pouvoirs publics - Membre du Bureau Européen de l'Environnement - Association Reconnue d'Utilité Publique
B.P. 505 - 26401 CREST Cedex - France Tél. 04 75 25 10 00 - Fax. 04 75 76 77 58
www.aspas-nature.org - direction@aspas-nature.org

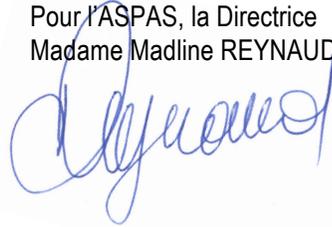
L'ONCFS est un acteur majeur du respect de l'animal. Nous estimons que l'étude d'une espèce animale et la répression des atteintes portées à notre patrimoine naturel doivent nécessairement être mus par le souci de respecter le Vivant. C'est aujourd'hui un message contraire que vous diffusez.

En France, la relation qu'entretient l'Homme avec l'animal a évolué ces dernières décennies pour s'affranchir des préceptes de René Descartes, à l'origine de tant de souffrances dans notre pays. L'animal est un être sensible, cette évidence a été récemment actée dans notre droit positif. L'animal sauvage a été écarté de ce dispositif dans le seul but de protéger certaines activités, et en premier lieu la chasse. Cette particularité juridique ne doit pas encourager à ignorer la réalité biologique et il n'est pas digne pour un établissement, financé par des deniers publics, de faire de l'animal sauvage la cible des méthodes les plus cruelles.

Comme vous le savez, les espèces protégées sont également victimes des pièges posés dans nos campagnes, tout comme les animaux domestiques. Dès lors, nous vous appelons à davantage de décence quand vous évoquez cette activité funeste.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur le Directeur, Monsieur le Président, l'expression de nos salutations distinguées.

Pour l'ASPAS, la Directrice
Madame Madline REYNAUD



Copie à :

- Madame Ségolène ROYAL, Ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie
- Monsieur Stéphane LE FOLL, Ministre de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt